ETAT DES REVENUS DE FIDUCIE (REPARTITION ET ALLOCATION)

Choisir : ☑ T3 ☑ R16 ☑ RAPPORT DE REMPLACEMENT ☐ REÇU DE SOUSCRIPTION

ANNÉE D'IMPOSITION : 2013

NOM DE LA FIDUCIE : FIDUCIE DE PLACEMENT IMMOBILIER FRONSAC
ADRESSE (1) : 3241 rue PRINCIPALE
ADRESSE (2) :
VILLE : SAINT-JEAN-BAPTISTE
PROVINCE : QUEBEC
CODE DE PAYS : CAN
CODE POSTAL : J0L 2B0

TIN # : T31258236
CUSIP # : 35901T102
QUEBEC TAX ID : 4018981250

Personne ressources :
NOM DU CONTACT : MICHEL LASSONDE
DATE DE PRÉPARATION : 2014/03/13
TÉLÉPHONE : 450-536-5328
TÉLÉCOPIEUR : 450-446-1116
COURRIEL : mlassonde@fronsacreit.com

SYMBOLE : GAZ.UN
SITE WEB : www.fronsacreit.com Aller

1) ÉVÉNEMENTS DE MARCHÉ
LA FIDUCIE A-T-ELLE FAIT L'OBJET D'UN ÉVÉNEMENT DE MARCHÉ SUSCEPTIBLE DE MODIFIER LES FEUILLETS T3/RL-16? : Non

2) Y A-T-IL EU DES REVENUS PROVENANT DES ÉTATS-UNIS AU COURS DE L'EXERCICE FINANCIER? : Non

BIEN CANADIEN IMPOSABLE APPLICABLE AUX DETENTEURS DE PARTS NON RÉSIDENTS (NR4) :

3) LES DISTRIBUTION DES GAINS EN CAPITAL (CASE 21/A) SONT-ELLES ASSUJETTIES À L'IMPÔT DES NON-RÉSIDENTS? Non
Partie XIII de la Loi de l'impôt sur le revenu

4) LES DISTRIBUTIONS DÉTERMINÉES (REMBOURSEMENT DE CAPITAL CASE 42/M) SONT-ELLES ASSUJETTIES À L'IMPÔT DES NON-RÉSIDENTS? Oui
Partie XIII.2 de la Loi de l'impôt sur le revenu

MÉTHODE DE CALCUL : TAUX

POURCENTAGE - L'ALLOCATION TOTALE DOIT SE CHIFFRER À 100
TAUX - ALLOCATION TOTALE DOIT ÊTRE ÉGALE AU REVENU TOTAL ($) PAR UNITÉ ALLOUÉE

T3 NUM CASE	Rel16 NUM CASE		Distribution 1	Distribution 2	Distribution 3	Distribution 4	Distribution 5	Distribution 6	Distribution 7	Distribution 8	Distribution 9	Distribution 10	Distribution 11	Distribution 12	Distribution 13	Distribution 14
		Distribution totale ($) Par part	0,00675	0,00338	0,00337											
		Date clôt. Registres	2013/06/14	2013/09/20	2013/12/10											
		Date de Paiement	2013/06/30	2013/09/30	2013/12/31											
		Distribution total en argent($) Par part	0,00675	0,00338	0,00337											
		Distribution totale autre qu'en argent ($) Par part														
		Revenu total ($) par unité allouée	**0,00675**	**0,00338**	**0,00337**											
21	A	Gains en capital														
49	C1	Montant réel de dividendes déterminés														
23	C2	Montant réel des div. autres que des dividendes déterminés														
24	E	Revenu étranger tiré d'une entreprise														
25	F	Revenu étranger non tiré d'une entreprise														
26 Autres revenus	G	**G- Autres revenus** (Revenus de placement)														
42	M	Retour de capital	0,00675	0,00338	0,00337											
X	X	Distribution non reportable														
30	H	Gains en capital admissibles pour déduction														
33	K	Impôts étranger sur des revenus tirés d'une entreprise														
34	L	Impôts étranger sur des revenus non tirés d'une entreprise														
Distribution totale			**0,00675**	**0,00338**	**0,00337**											

Note : Si on utilise la méthode de calcul selon le taux (Rate), la ligne 24 devrait correspondre à la ligne 40; si on utilise la méthode des pourcentages (Percentage), les lignes 25 à 39 devrait totaliser 100; si aucune erreur ne s'est produite, aucun message ne s'affichera dans cette ligne relativement aux colonnes remplies.

REMARQUES :

Document modifié / modified document: Réponse à la question #4 concernant la case 42/M pour les non-résidents a été changée de NON à OUI. / Answer to question #4 regarding box 42/M for foreign investors was changed from NO to YES.